



Fonction publique hospitaliere, en AT apres agression.

Par **LISONMD**, le **09/01/2015** à **09:33**

Bonjour,

Je suis en accident du travail depuis un mois suite a l'agression violente d'un patient sur mon lieu de travail. J'ai été vue par un psychologue et mon arrêt est allongé par mon médecin généraliste.

Suite a une demande d'expertise on voudrait remplacer mon AT en arrêt ordinaire. Suis-je obligée d'accepter ?

C'est une agression ! J'en subis encore les effets et suis dans une colère pas possible. Ma direction que j'avais prévenu du fait du comportement violent de ce patient, que je subis depuis un an.

Aujourd'hui non seulement ils doutent de mon état mais en plus je devrais passer en arrêt normal ?

Je n'ai pas demande a me retrouver dans cet état, et je n'ai jamais eu d'arrêt en 10 ans de travail

Qu'ils assument la mise en danger de leur personnel.

Je vous remercie d'avance pour l'aide que vous pourrez m'apporter.

Par **P.M.**, le **09/01/2015** à **16:36**

Bonjour,

De toute façon, tant que l'expertise n'a pas eu lieu, a priori, aucune décision ne peut être prise et il existe toujours des voies de recours...

Il faudrait que vous confirmiez si vous faites partie de la fonction publique hospitalière car dans ce cas, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...